



Chazay, le 03 mars 2019,

## Assemblée Générale Ordinaire

Chers adhérents,

Vous êtes convoqués le :

**MERCREDI 3 AVRIL 2019 A 20H30 A L'ECOLE DE MUSIQUE**

pour l'Assemblée Générale annuelle.

### Ordre du jour :

- Rapport moral
- Budget de l'école
- Bilan des subventions
- **Projet de fusion avec l'École de musique de Charnay**
- Cotisations 2019/2020
- Renouvellement membres du Conseil d'Administration.

**Votre association ne peut fonctionner qu'avec la participation active de chacun d'entre-vous et nous avons donc besoin de vous pour renforcer l'équipe, certains membres du Conseil d'Administration pouvant choisir de partir.**

Nous vous rappelons que pour valider notre assemblée le nombre de participants doit être au moins égal au quorum réglementaire.

(\*) Quorum : le nombre d'électeurs présents ou représentés à l'Assemblée générale ordinaire doit être égal à **25% du total des électeurs** de l'association.

« Est **électeur**, tout membre actif, âgé de 16 ans minimum au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis au moins 6 mois et à jour de cotisations, et les parents des membres mineurs de moins de 16 ans, ayant adhéré à l'association depuis au moins 6 mois et à jour de cotisations, à raison d'une voix par famille. »

En cas d'indisponibilité, merci de remettre le pouvoir ci-dessous à un autre membre qui sera présent ce jour-là. (Un même membre ne peut détenir que deux pouvoirs, en plus de sa propre voix).

**IL EST INDISPENSABLE QUE VOUS SOYEZ REPRÉSENTÉ LORS DE CETTE AG, SOIT EN ÉTANT PRÉSENT CE SOIR-LA, SOIT EN TRANSMETTANT VOTRE POUVOIR**

✂.....

Je soussigné(e).....

Donne pouvoir à M.....

Convoqué(e) le mercredi 3 avril 2019

De me représenter à l'Assemblée générale ordinaire de l'école de musique de Chazay, de prendre part à toutes délibérations, et d'émettre tous votes.

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir » portée à la main :